



Coupe Cachard 2024

REGLES LOCALES SPÉCIFIQUES Saint Cloud – Parcours Vert



Ces règles locales complètent les règles locales permanentes de la Fédération Française de Golf.

Hors limites (R18-2)

Le Club House et ses alentours (délimités par les barrières et les lignes blanches).
La zone de maintenance à droite des trous n°2, n°5 et n°17.

Obstruction inamovibles (R16-1)

- Les tuteurs et/ou haubans soutenant les jeunes arbres et leur cuvette.
- Toutes les routes et chemins avec un revêtement artificiel.
- Les chemins gravillonnés ou bordés de traverses de bois.

Zone de placage sur les trous 1, 2, 4, 6, 8, 12, 13, 15, 16 et 17 (R16.1d)

A condition que la balle repose sur le green :

- Si la balle repose dans la zone de placage ou,
- Si la zone de placage intervient sur la ligne de jeu,

Le joueur pourra se dégager, sans pénalité, selon la R16.1d en plaçant une balle au point de dégagement complet le plus proche. Ce point de dégagement doit être soit sur le green, soit à l'extérieur du green.

Jeu interdit (R16-1)

Trou n°3 : la zone définie par une ligne blanche et des piquets bleus à droite du green est terrain en condition anormale d'où le jeu est interdit. Un dégagement sans pénalité doit être pris de l'interférence due à la zone de jeu interdit selon la R16-1f.

Pénalité pour infraction à une règle locale : pénalité générale

Rappel :

En cas de doute quant à la procédure à suivre et en l'absence d'un arbitre, un joueur peut jouer une seconde balle (R20.1c-3) – Il devra rapporter les faits au recording. S'il omet de le faire, Il sera disqualifié.

**TEMPS DE JEU MAXIMUM :
4H26**

**NUMERO DU GOLF : 01 47 01 01 85
BUREAU DU TOURNOI : 06 09 21 09 40**